



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 143530
Valable du 23/06/2025 au 22/06/2026

SILICEO
RUE CHARLES MARIE RAVEL
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE

RAISON SOCIALE : SILICEO
DENOMINATION COMMERCIALE : SILICEO

SIRET : 51841087300021
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : BOURNAISON JEAN BAPTISTE
N° Dossier : 43-RD-47957-51
N° Client : 47957

Tel : 06 59 69 23 09
E-mail : jb.bournaison@siliceo.fr
Site internet :
Assurance Responsabilité Civile : AXA
Assurance Décennale : AXA

Qualification selon référentiel : Solaire Photovoltaïque - SPV

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
SPV1 : SPV - indice 1 (puissance installée inférieure ou égale à 36 kVA)	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	23/06/2022	22/06/2026
SPV2 : SPV - indice 2 (puissance installée supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA)	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	23/06/2022	22/06/2026
SPV3 : SPV - indice 3 (puissance installée supérieure à 250 kVA)	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	23/06/2022	22/06/2026
SPVMA : SPV - indice Maintenance	Classe 5 (50 à 250 exécutants)	23/06/2022	22/06/2026
Mention			
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		23/06/2022	22/06/2026

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 23 mai 2025

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemerrier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z